

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE du Tarn-et-Garonne

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 1 361	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées		5
B. Nombre de votants	B = 610		Nombre de sièges à pourvoir		P = 5
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 10		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 600		$G = \frac{D}{P} = \frac{600}{5} = 120,00$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	154	1		2 ^e - 77,00		2
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	52	0				0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	37	0				0
SNUipp-FSU du TARN-ET-GARONNE	FSU	280	2	1 ^e - 93,33			3
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	77	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MAHEU Laurent	Rédacteur	
RUFAS Frédérique	Secrétaire	
LOIRE Sylvie	SEUNSA	
MANGEMO Guillaume	FSU - SNUipp	
JARQUEZ - CAZAL Olivier	Sgen - CFDT	
MORANTE - CAZAL Sylvie	SNALC	

**Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire unique
compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs du département du Tarn et
Garonne**

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 1 heures 09, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Frédérique RUFAS, Directrice DPE

Délégués des listes :

1. Madame Sylvie LOIRE, déléguée de la liste SE UNSA
2. Madame Annick CAMALET et Monsieur Christian ROBERT, délégués titulaire et suppléant de la liste FO
3. Monsieur Pierre VAN OMMESLAEGHE et Madame Sylvie MORANTE CAZAUX, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC
4. Monsieur Guillaume MANGEMOT et Madame Sandra RUBIO, délégués titulaire et suppléant de la liste SNUIPP FSU
5. Madame Charlene ROQUE et Monsieur Olivier MARQUEZ CAYLA, délégués titulaire et suppléant de la liste SGEN CFDT

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	1361
Nombre des votants :	610
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages valablement exprimés :	600
Nombre de sièges à attribuer :	5

Listes en présence

Listes en présence	UNSA	FO	SNALC	FSU	SGEN CFDT
Nombre de voix	154	52	37	280	77

FR
SAC
SL
OMC
LM
GO

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

120

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
UNSA	1
FO	0
SNALC	0
FSU	2
SGEN CFDT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

3/5

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 4 _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA	77
FO	52
SNALC	37
FSU	93,3
SGEN CFDT	77

La listeFSU.... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4 _____.

Attribution du siège n° 5 _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA	77
FO	52
SNALC	37
FSU	70

FR
SKC
ONC
SL
LM
GD

SGEN CFDT	77
-----------	----

La liste UNSA... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 5 au titre du nombre de suffrages (154 contre 77 pour le SGEN CFDT).

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
UNSA	2
FO	0
SNALC	0
FSU	3
SGEN CFDT	0

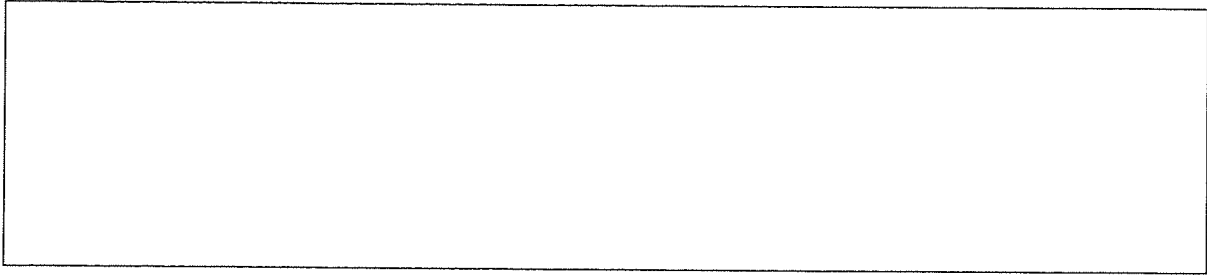
D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Sandra RUBIO FSU
	Guillaume MANGENOT FSU
	Pascale PRAT FSU
	Sylvie LOIRE SE UNSA
	Carole VAN CAMP SE UNSA
Suppléants	David HERMET FSU
	Barbara GOGNASSE FSU
	Sophie DEILHES FSU
	Nathalie FRAYSSINET SE UNSA
	Marine LUCHINI SE UNSA


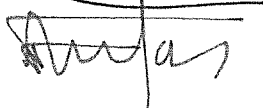
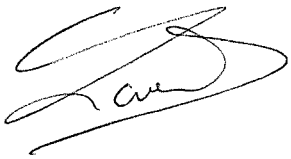
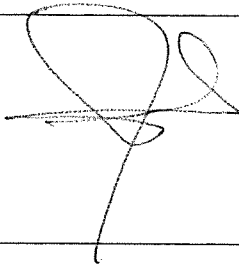

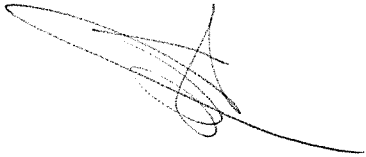
E. Observations

FSU-SNUipp = cf annexe.

BR
SNC
ORC
SL
LM
GD



F. Emargements

Le président Laurent MACH	
La secrétaire Frédérique RUFAS	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
	Liane Seylrie Se UNSA
NANGENST Guillaume SNUIP-FSU	
Parquey - CAYLA Olivier Sgen - CFDT	
KORANTE CAZALX Sylvine SNALC	

ELEMENTS FSO. SNV pp : PORTES AU PV du Tonn-et-Baronne 82

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de PIAL, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.